

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

25 MAI 2015

SÉANCE D'AJOURNEMENT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **LUNDI 25 MAI 2015, à 19 h (7 h pm)**, (**ajournement de la séance du 20 mai 2015**), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Monia Jacques, agente de développement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 20 h 20.

05-15-252

Ouverture de la séance d'ajournement à 20 h 20.

Rappel du sujet à l'ordre du jour, tel que convenu :

➤ Projets hydroélectriques.

Projets hydroélectriques.

05-15-253

Attendu que la région du Témiscamingue fait face à des difficultés d'approvisionnement électrique qui nuisent au développement économique et social de la région et au bien-être de sa population;

Attendu que le territoire de la MRC de Témiscamingue affiche un potentiel hydroélectrique indéniable, et en conséquence, favorable à la construction et à l'exploitation d'installations de production hydroélectrique permettant ainsi d'assurer la pérennité des approvisionnements ainsi que de favoriser directement et indirectement le développement économique et social;

Attendu que l'exploitation des ressources hydroélectriques constitue une activité conforme aux valeurs de développement durable partagées par le Conseil de Wolf Lake First Nation, le Conseil d'Eagle Village First Nation, la MRC de Témiscamingue et Innergex énergie renouvelable inc.;

Attendu que l'implication et la détermination du milieu, combinés à l'expertise du secteur privé, créent une synergie unique porteuse de développement et de retombées positives pour l'ensemble des acteurs régionaux;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires autorise le préfet, M. Arnaud Warolin, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, une entente de principe établissant un partenariat entre les Premières Nations de Wolf Lake et d'Eagle Village, la MRC de Témiscamingue et Innergex énergie renouvelable inc. pour la réalisation du projet hydroélectrique Onimiki.

05-15-254

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

Des questions en lien avec le projet Onimiki sont posées par des membres de l'assistance.

05-15-255

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 17 juin 2015 (à Rémigny)

Il est 20 h 45.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.